

01.03.2019 - 10:03 Uhr

Le secteur chimie, pharma et sciences de la vie, principal exportateur de la Suisse, soutient l'accord-cadre institutionnel

Zurich (ots) -

En raison de leurs liens économiques étroits avec l'UE, les industries du secteur chimie, pharma et sciences de la vie ont un intérêt vital à préserver les accords bilatéraux avec l'UE et soutiennent donc les efforts visant à stabiliser l'accès au marché européen dans une structure institutionnelle. L'industrie chimique et pharmaceutique, à haut coefficient de recherche et fortement axée sur l'exportation, voit dans les actuels accords bilatéraux un atout comparatif majeur, sans solution de remplacement équivalente. Voilà pourquoi scienceindustries soutient les propositions actuelles du Conseil fédéral concernant l'accord-cadre institutionnel.

Avec une part de 45% aux ventes extérieures totales de notre pays, l'industrie chimique et pharmaceutique est le plus gros exportateur suisse et constitue ainsi un pilier essentiel de notre économie et de notre prospérité nationale. En absorbant 48 % des exportations totales et en fournissant 79 % de l'ensemble des importations du secteur chimie, pharma et sciences de la vie, l'UE est le principal partenaire commercial de notre branche. Les accords bilatéraux sont une condition préalable à l'accès réglementé au marché intérieur de l'UE et constituent ainsi un important facteur d'implantation des entreprises internationales en Suisse.

scienceindustries juge un accord-cadre institutionnel indispensable pour maintenir la voie bilatérale, si importante pour l'industrie, pour élargir encore l'accès au marché et pour empêcher l'érosion des accords d'accès au marché existants. "L'actuel projet d'accord garantit l'accès au marché intérieur de l'UE, partant l'attrait de la place économique suisse pour toutes les entreprises, petites, moyennes ou grandes", déclare Matthias Leuenberger, président de science industries.

Il poursuit: "Sans cet accord, la voie bilatérale éprouvée s'érodera lentement mais sûrement, ce qui s'accompagnera d'une bureaucratisation inutile et d'une hausse des coûts de nos échanges avec l'UE. En outre, la coopération avec l'UE dans le domaine de la recherche sera gravement menacée, ce qui constituera un inconvénient majeur pour la Suisse en tant que pôle d'innovation".

scienceindustries estime particulièrement nécessaire de préciser l'accord de libre-échange (ALE) de 1972, qui ne devrait pas relever de l'InstA, même après sa modernisation. En ce qui concerne la directive sur la citoyenneté européenne, il convient de préciser que ses implications restent limitées aux accords d'accès au marché. L'accord-cadre peut donc être ratifié par le Conseil fédéral sans inconvénients majeurs pour la Suisse et son économie ni mise en danger de l'accord de libre-échange.

Contact:

Marcel Sennhauser, responsable Communication marcel.sennhauser@scienceindustries.ch, tél. +41 44 368 17 44

Sabrina Ketterer, Communication sabrina.ketterer@scienceindustries.ch, tél. +41 44 368 17 43

 $Diese\ Meldung\ kann\ unter\ \underline{https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005119/100825451}\ abgerufen\ werden.$